Compte rendu réunion générale – 10 septembre 2018

Présentation de l'équipe

En Petite-Moyenne Section : Mme MANGIN et Mr LADOUCE
En grande section – CP : Mme NIVAL et Mr LADOUCE
Au CE1-CE2 : Mme AUBRIET
Au CM1-CM2 : Mme BONNARD

La nouvelle directrice est Mme NIVAL, qui est déchargée le lundi.

Horaires de l'école,

La classe a lieu de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15.
Les portes ouvrent 10 minutes avant le début de la classe soit à 8h35 et 13h20.
Le matin, Les enfants dont les classes sont à l'étage vont dans la grande cour tandis que les enfants dont les classes sont au Rez de Chaussée sont accueillis dans les classes.
L'après-midi, tout le monde est accueilli dans les cours.

Ces changements font suite à la réduction du nombre d'enseignants dans l'école.

Merci de bien respecter les horaires d'arrivée à l'école car le plan vigipirate bous oblige à refermer les portes à clef, avant de retourner dans nos salles de classe.

Communication aux parents,

Toutes les informations ne demandant pas d'autorisation écrite de votre part se fera par mail. Pour ce faire, merci d'envoyer un mail à l'école : ce.0510622z@ac-reims.fr en précisant le nom et le prénom de votre enfant ainsi que sa classe.
La vie de l'école pourra être suivie sur le site internet de l'école : http://sepia.ac-reims.fr/ec-st-martinsurlepre
Des photos et des vidéos seront ajoutées quand l'intégralité de l'école aura retourné l'autorisation de diffusion d'image.

Le mail peut également être utilisé pour prévenir d'une absence de votre enfant. En cas d'appel, pensez également à notifier l'absence par le biais d'un mot dans le cahier jaune.

Conseil d'école et élections de parents,

Les élections de parents d'élèves auront lieu le vendredi 12 octobre. Pour rappel, les représentants de parents d'élèves ont pour rôle de représenter l'ensemble des parents, notamment aux 3 conseils d'école qui ont lieu, un à chaque trimestre.
Les votes se dérouleront le matin, en présentiel à l'école ou par correspondance.
Si vous souhaitez vous présenter, faites le savoir dès à présent.

APC (Activité Pédagogique Complémentaire)

Les APC sont des heures qui viennent en plus des 24 heures de classes.
Elles sont soumises à autorisation des parents.
Cette année, une directive ministérielle oriente tout le travail d'APC autour de la lecture.
Les APC démarreront dès le Lundi 17 septembre.

Projet d'école et parcours culturel et artistique

Le projet d'école 2016-2019 continue et s'achèvera à la fin de l'année scolaire.
Cette année, le parcours culturel et artistique tournera autour des objets anciens et de la photographie.
Dans ce cadre, nous ferons une grande sortie d'école, en début d'année scolaire. Les enfants découvriront le festival de photo de Montier en Der.

A vos agendas

La photo de classe aura lieu le vendredi 12 octobre
Les élections auront lieu le vendredi 12 octobre
Sortie à Montier en Der le vendredi 16 novembre
La kermesse aura lieu le samedi 22 juin

Si ce n'est pas encore fait, pensez à rendre à l'enseignant.e de votre enfant les papiers de rentrée : fiche de renseignement, d'urgence, droit à l'image.